

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10

« MISE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE
LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA
CORRUPTION »



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La fraude et la corruption sont des fléaux qui sévissent dans la société et tous les secteurs de l'activité économique. Elles constituent des entraves à la bonne gouvernance et n'épargnent aucun pays.

En réponse aux effets dévastateurs de ces fléaux sur l'activité socio-économique, les États ont décidé de mutualiser leurs efforts dans la lutte contre lesdits fléaux en initiant la signature d'accords internationaux. C'est dans ce contexte qu'ont été signées respectivement le 17 décembre 1997 et le 31 octobre 2003, la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption - United Nations Convention Against Corruption (UNCC).

Au plan national, les États signataires desdites Conventions ont la responsabilité de traduire en action concrètes les engagements pris dans le cadre de cette lutte, par la mise en place d'un système de management anti-fraude et anti-corruption qui s'applique aux administrations publiques et au secteur privé.

Ainsi, l'État de Côte d'Ivoire, dans le cadre de sa politique nationale de promotion de la bonne gouvernance, a créé la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

S'inscrivant dans cette dynamique et, eu égard aux risques inhérents à la spécificité de ses missions de gestionnaire des deniers et des comptes publics, le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est doté d'une politique de lutte contre la fraude et la corruption.

Pour être efficace, cette politique requiert l'adhésion de tous les responsables et agents du Trésor Public. Ce qui justifie la mise en place du présent projet relatif à la lutte contre la fraude et la corruption.



II. OBJECTIFS DU PROJET

2.1. Objectif général

L'objectif général de ce projet est de maîtriser les risques de fraude et de corruption au Trésor Public.

2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, le projet devra permettre de :

- promouvoir la culture anti-fraude et anti-corruption au sein du Trésor Public ;
- améliorer l'identification et la maîtrise des risques de fraude et de corruption par les services ;
- intégrer la dimension fraude et corruption dans le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques ;
- adapter la démarche de la DGTCP en matière de lutte contre la fraude et la corruption aux exigences de la norme ISO 37001.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats ci-après sont attendus à l'issue de la mise en œuvre du projet :

- la promotion de la culture anti-fraude et anti-corruption est assurée au sein du Trésor Public ;
- les risques de fraude et de corruption sont identifiés et maîtrisés ;
- la dimension fraude et corruption est intégrée dans le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques ;
- la démarche de la DGTCP en matière de lutte contre la fraude et la corruption est adaptée à la norme ISO 37001.



IV. IMPACT DU PROJET

L'impact attendu du projet s'apprécie à un triple niveau :

- la crédibilité et l'image du Trésor Public sont renforcées ;
- la confiance des parties intéressées pertinentes à l'égard du Trésor Public est renforcée ;
- l'indice de perception de la fraude et de la corruption au Trésor Public est amélioré.

V. PERIMETRE DU PROJET

Le projet s'applique à l'ensemble des processus du Trésor Public.

VI. METHODOLOGIE

Le plan de mise en œuvre du projet se décline comme suit :

- communication sur le dispositif de lutte contre la fraude et la corruption ;
- formation et sensibilisation des responsables des services et des agents ;
- intégration de la dimension fraude et corruption dans le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques ;
- suivi et évaluation de la politique de lutte contre la fraude et la corruption ;
- implémentation de la norme ISO 37001.



VII. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PROJET

L'Équipe-projet se compose comme suit :

- ❖ Inspection Générale du Trésor, Chef de Projet ;
- ❖ Conseiller Technique du Directeur Général, Coordonnateur ;
- ❖ Membres :
 - OED-TP ;
 - DQN ;
 - DECFINEX ;
 - DCRP ;
 - Paierie Générale de l'Enseignement ;
 - Agence Principale ACCD ;
 - TG Dabou ;
 - TG Agboville ;
 - TP Yopougon ;
 - TP Anyama ;
 - TP Fonction Publique.



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
« METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION »

TDR

VIII. MATRICE D' ACTIONS

Axe stratégique	Objectif stratégique	Lettre de référence	Actions	Tâches	Libellé des actions et des tâches	Responsables / Contributeurs	Preuves de réalisation	Période d'exécution	
								Début	Fin
N°	N°	N° DU PROJET	01	00	COMMUNIQUER SUR LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION				
04	01	P10	01	01	Élaborer un plan communication sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption du Trésor Public	•DCRP •IGT	Copie du plan de communication	01/04/2021	31/05/2021
04	01	P10	01	02	Mettre en œuvre un plan communication sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption		Rapport de mise en œuvre du plan de communication		
04	01	P10	01	03	Organiser une cérémonie solennelle de lancement de la politique de lutte contre la fraude et la corruption	•DCRP •IGT •OED-TP	Rapport de la cérémonie	01/05/2021	31/05/2021
04	01	P10	01	04	Evaluer le plan de communication	•DDA •IGT	Rapport d'évaluation	01/05/2021	31/08/2021



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
 « METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION »

TDR

04	01	P10	02	00	FORMER SUR LA CARTOGRAPHIE ET LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES DE FRAUDE ET DE CORRUPTION				
04	01	P10	02	01	Élaborer un programme de formation et de sensibilisation sur la Cartographie et dispositif de maîtrise des risques de fraude et de corruption	<ul style="list-style-type: none"> • IGT • OED-TP 	TDR du programme de formation et de sensibilisation	01/04/2021	30//04/2021
04	01	P10	02	02	Mettre en œuvre le programme de formation et de sensibilisation sur la Cartographie et dispositif de maîtrise des risques de fraude et de corruption	<ul style="list-style-type: none"> • IGT • OED-TP • DF 	Rapports de formation et de sensibilisation	01/07/2021	31/09/2021
04	01	P10	02	03	Evaluer la mise en œuvre du programme de formation et de sensibilisation	IGT	Rapport d'évaluation	01/11/2021	30/11/2021
04	01	P10	03	00	FAIRE LA MISE A JOUR DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE				
04	01	P10	03	01	Intégrer les risques de fraude et de corruption dans le référentiel de contrôle interne des processus	<ul style="list-style-type: none"> • DQN • IGT • Tous les processus 	Référentiels de contrôle interne comprenant les risques de fraude et de corruption	01/07/2021	30/10/2021
04	01	P10	03	02	Effectuer la mise à jour des informations documentées relativement au dispositif de contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> • DQN • IGT • Tous les processus 	Informations documentées mises à jour	01/10/2021	31/12/2021
04	01	P10	03	03	Intégrer, au plan d'audit, des missions relatives à la mise en œuvre du dispositif de lutte contre la fraude et la corruption	IGT	Plan d'audit actualisé	01/11/2021	31/12/2021 Annuelle



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
 « METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION »

TDR

04	01	P10	04	00	FAIRE LE SUIVI-EVALUATION DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION				
04	01	P10	04	01	Faire un reporting de la mise en œuvre du dispositif	IGT	Rapport de mise en œuvre de la politique de lutte contre la fraude et la corruption	01/11/2021	31/12/2021 Semestrielle
04	01	P10	04	02	Évaluer l'efficacité du dispositif de lutte contre la fraude et la corruption du Trésor Public	IGT	Rapport d'évaluation du dispositif de lutte contre la fraude et la corruption	01/09/2022	30/10/2022 Annuelle
04	01	P10	04	03	Mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation	IGT	Rapport de mise en œuvre	02/01/2023	31/12/2023
04	01	P10	05	00	IMPLEMENTER LA NORME ISO 37001				
04	01	P10	05	01	Effectuer un diagnostic	•IGT •OED-TP	Rapport de diagnostic	01/09/2023	30/11/2023
04	01	P10	05	02	Elaborer la matrice d'actions	•IGT •OED-TP	Matrice d'actions	01/12/2023	31/12/2023
04	01	P10	05	03	Mettre en œuvre la matrice d'actions	•IGT •OED-TP	Rapport de mise en œuvre	02/01/2024	31/12/2024
04	01	P10	05	04	Evaluer la mise en œuvre de la matrice d'actions	•IGT •OED-TP	Rapport d'évaluation	01/02/2025	30/06/2025



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
« METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION »

TDR

IX. COÛT DU PROJET

Le coût de mise en œuvre du projet est estimé à 118 259 000 et se décline suivant le tableau ci-après.

N°	RUBRIQUES	EMPLOIS						SOURCE DE FINANCEMENT
		MONTANTS						
		2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	
1	Organisation d'une cérémonie solennelle de lancement du dispositif de lutte contre la fraude et la corruption	15 845 000					15 840 000	Trésor
2	Edition et diffusion de la Politique de lutte contre la fraude et la corruption	12 500 000					12 500 000	
3	Formation et sensibilisation sur le dispositif de lutte contre la fraude et la corruption	33 914 000					33 914 000	
4	Évaluation de l'efficacité du dispositif de lutte contre la fraude et la corruption du Trésor Public			3 000 000			3 000 000	
5	Diagnostic du contexte éthique au regard de la norme ISO 37001			3 000 000			3 000 000	
6	Déploiement de la norme ISO 37001				25 000 000	25 000 000	50 000 000	
TOTAL				6 000 000	25 000 000	25 000 000	118 259 000	



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
 « METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION »

TDR

X. GESTION DES RISQUES SUR LE PROJET

Activités	Objectifs	Appréciation des risques							Mesures de contrôle (MC)
		Libellé des Risques (R)	Analyse des risques		Criticité des risques				
			Facteurs de risque (FR)	Conséquences potentielles (CP)	P	I	C	Libellé	
Communiquer et sensibiliser sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption	Promouvoir la culture anti-fraude et anti-corruption au sein du Trésor Public	R1. Exécution partielle ou non du plan de communication	FR1. Insuffisance de financement	CP1. Méconnaissance de la politique	1	5	5	Modérée	MC1. Supervision de la disponibilité du financement du plan de communication
		R2. Inefficacité de la communication	FR2. Inadéquation des supports et moyens de communication	CP2. Méconnaissance de la politique	1	3	3	Faible	MC2. Validation des supports et moyens de communication
Former sur la cartographie et dispositif de maîtrise des risques fraude et la corruption	Améliorer l'identification et la maîtrise des risques de fraude et de corruption	R3. Exécution partielle ou non du programme de formation	FR3.1 Insuffisance de financement	CP3. Non appropriation du dispositif de maîtrise des risques fraude et la corruption	1	5	5	Modérée	MC3.1 Supervision de la disponibilité du financement du plan de formation
			FR3.2 Indisponibilité des formateurs						MC3.2 Préparer une suppléance de formateurs
		R4. Inefficacité de la formation	FR4. Inadéquation des supports et moyens de formation	CP4. Non appropriation du dispositif de maîtrise des risques fraude et la corruption	1	3	3	Faible	MC4. Validation des supports et moyens de formation



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
 « METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA
 CORRUPTION »

TDR

Activités	Objectifs	Appréciation des risques							Mesures de contrôle (MC)
		Libellé des Risques (R)	Analyse des risques		Criticité des risques				
			Facteurs de risque (FR)	Conséquences potentielles (CP)	P	I	C	Libellé	
Faire appliquer la politique de lutte contre la fraude et la corruption	Intégrer la dimension fraude et corruption dans le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques	R5. Survenance de cas de fraude et de corruption	FR5.1 Prise en compte insuffisante des risques de fraude et de corruption dans le référentiel de contrôle interne	CP5.1 Pertes financières	3	5	15	Elevée	MC5.1 Supervision de la mise en œuvre de la politique de lutte contre la fraude et la corruption (vérification, encadrement et assistance)
			FR5.2 Mauvaise application du référentiel de contrôle interne	CP5.2 Perte d'image					MC5.2 Evaluation périodique de l'application du dispositif de contrôle interne
Faire le suivi-évaluation de la politique	Mesurer l'impact de la politique de lutte contre la fraude et la corruption	R6. Evaluation erronée ou absence d'évaluation de l'efficacité de la politique	FR6.1 Absence de référentiel d'évaluation du dispositif	CP6. Impossibilité d'améliorer la politique de lutte contre la fraude et la corruption	3	1	3	Faible	MC6.1 Validation du dispositif de suivi-évaluation de la politique
			FR6.2 Manque de compétence en évaluation de projet						MC6.2 Renforcement des capacités en évaluation de projet



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
 « METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA
 CORRUPTION »

TDR

Activités	Objectifs	Appréciation des risques							Mesures de contrôle (MC)
		Libellé des Risques (R)	Analyse des risques		Criticité des risques				
			Facteurs de risque (FR)	Conséquences potentielles (CP)	P	I	C	Libellé	
Implémenter la norme ISO 37001	Adapter la démarche de la DGTCP en matière de lutte contre la fraude et la corruption aux exigences de la norme ISO 37001	R7. Défaut d'adhésion au projet	FR7. Résistance au changement	CP7. Impossibilité d'implémenter la norme ISO 37001	3	1	3	Faible	MC7. Intensifier la communication et la sensibilisation sur la démarche



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
 « METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA
 CORRUPTION »

TDR

XI. INDICATEURS DE SUIVI

CHAÎNE DES RÉSULTATS		OBJECTIFS	DONNÉES DE BASE	CIBLES	REALISATION	MOYENS DE VÉRIFICATION	FRÉQUENCE DE LA COLLECTE	COMMENTAIRES	
PILOTAGE	T1	Mesurer l'état d'avancement du projet <i>(Taux d'avancement du projet)</i>	Néant	-		Tableau de bord du projet	Semestrielle		
	T2	Réaliser toutes les tâches échues dans les délais <i>(Taux d'exécution des tâches dans les délais)</i>	Néant	90%		Etat d'avancement du projet	Trimestrielle		
	T3	Evaluer le rythme d'utilisation du budget <i>(Taux d'exécution budgétaire)</i>		-		Etat d'exécution du budget	Trimestrielle		
	T4	Couvrir les besoins de financement du projet <i>(Taux de décaissement des fonds)</i>		-		Etat d'exécution du budget	Trimestrielle		
	T5	(1)	Assurer la couverture des risques <i>(Nombre de risques non couverts)</i>	-	0		Reporting projet	Trimestrielle	
		(2)	Réduire le niveau des risques <i>(Nombre de risques majeurs survenus)</i>	-	0		Reporting projet	Trimestrielle	



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
 « METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA
 CORRUPTION »

TDR

CHAÎNE DES RÉSULTATS		OBJECTIFS	DONNÉES DE BASE	CIBLES	REALISATION	MOYENS DE VÉRIFICATION	FRÉQUENCE DE LA COLLECTE	COMMENTAIRES
	T6	Réaliser tous les reporting dans les délais (<i>Taux de réalisation des reporting dans les délais</i>)	Néant	100%		Reporting projet	Trimestrielle	
	T7	Réaliser les activités prévues dans le cadre du Plan de changement dans les délais (<i>Taux de réalisation du Plan de changement dans les délais</i>)	Néant	90%		Etat d'exécution du plan de changement	Trimestrielle	
PERFORMANCE	P1	Maîtriser les risques de fraude et de corruption au Trésor Public (<i>Niveau de perception de la fraude et de la corruption au Trésor Public</i>)	Néant	>75%		Enquête sur le niveau de perception de la corruption	Chaque deux ans	
	P2	Promouvoir la culture anti-fraude et anti-corruption au sein du Trésor Public (<i>Taux de mise en œuvre des programmes de formation et de sensibilisation</i>)	Néant	100%		Rapport de mise en œuvre du programme de formation	Annuelle	
	P3	Intégrer la dimension fraude et corruption dans le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques (<i>Taux de couverture des risques de fraude et de corruption par le référentiel de contrôle interne</i>)	Néant	75%		Audit du dispositif de lutte contre la fraude et la corruption	Deux ans	



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
« METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA
CORRUPTION »

TDR

CHAÎNE DES RÉSULTATS	OBJECTIFS	DONNÉES DE BASE	CIBLES	REALISATION	MOYENS DE VÉRIFICATION	FRÉQUENCE DE LA COLLECTE	COMMENTAIRES
P4	Adapter la démarche de la DGTCPC en matière de lutte contre la fraude et la corruption aux exigences de la norme ISO 37001 (<i>Taux d'avancement du projet d'implémentation de la norme ISO 37001</i>)	Néant	100%		Rapport sur la mise en œuvre de la politique de lutte contre la fraude et la corruption	Annuelle	

Nota Bene :

➤ **Les indicateurs de pilotage**

T1. Taux d'avancement du projet : (Tâches réalisées / nombre total de tâches planifiées au titre du projet) X 100

T2. Taux d'exécution des tâches : (tâches réalisées à échéance / tâches échues) X 100

T3. Taux d'exécution budgétaire : (dépenses réalisées / dépenses prévues) X 100

T4. Taux de décaissement des fonds : (ressources mobilisées / ressources attendues) X 100

T5. Niveau de maîtrise des risques : (1) Nombre de risques non couverts

(2) Nombre de risques majeurs survenus

T6. Taux de réalisation des reporting : (Nombre de reporting réalisés à échéance / Nombre de reporting attendus) X 100

T7. Taux de réalisation du plan de conduite du changement : (Nombre d'activités du plan de conduite du changement réalisées à échéance / Nombre d'activités échues programmées au titre du plan de conduite du changement) X 100



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
« METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA
CORRUPTION »

TDR

➤ **Les indicateurs de performance**

- P1. Niveau de perception de la fraude et de la corruption au Trésor Public
- P2. Taux de mise en œuvre des programmes de formation et de sensibilisation
- P3. Taux de couverture des risques de fraude et de corruption par le référentiel de contrôle interne
- P4. Taux d'avancement du projet d'implémentation de la norme ISO 37001

XII. PLAN DE CHANGEMENT

1- Au titre du Plan de communication

Objectif	Activités	Cible	Modalités de diffusion*	Acteurs	Échéance	Preuves de réalisation
Communiquer sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption	Élaborer un plan communication sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption du Trésor Public	-	-	• DCRP • IGT	31/12/2021	Copie du plan de communication
	Mettre en œuvre un plan communication sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption	100%	Presse écrite Audiovisuel Site Web			Rapport de mise en œuvre du plan de communication



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
 « METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA
 CORRUPTION »

TDR

Objectif	Activités	Cible	Modalités de diffusion*	Acteurs	Échéance	Preuves de réalisation
	Organiser une cérémonie solennelle de lancement de la politique de lutte contre la fraude et la corruption	200 participants	Presse écrite Audiovisuel Site Web	<ul style="list-style-type: none"> • DCRP • IGT • OED-TP 	30/09/2021	Rapport de la cérémonie
	Evaluer le plan de communication	100%	Site Web	<ul style="list-style-type: none"> • DDA • IGT 	31/08/2021	Rapport d'évaluation

**Média ou hors média*

2- Au titre du Plan de sensibilisation (cf. plan de communication)

Objectif	Activités	Cible	Modalités de réalisation*	Acteurs	Échéance	Preuves de réalisation

**Outils digitaux ou rencontres présentiellees*



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
« METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA
CORRUPTION »

TDR

3- Au titre du Plan de formation

Objectif	Intitulé de la formation	Cible	Modalités de réalisation*	Acteurs	Échéance	Preuves de réalisation
Former sur la cartographie et le dispositif de maîtrise des risques de fraude et de corruption	Élaborer un programme de formation et de sensibilisation sur la Cartographie et dispositif de maîtrise des risques de fraude et de corruption	-	-	<ul style="list-style-type: none">• IGT• OED-TP	30/04/2021	TDR du programme de formation et de sensibilisation
	Mettre en œuvre le programme de formation et de sensibilisation sur la Cartographie et dispositif de maîtrise des risques de fraude et de corruption	1000 agents	Formation en présentiel	<ul style="list-style-type: none">• IGT• OED-TP• DF	31/09/2021	Rapports de formation et de sensibilisation
	Evaluer la mise en œuvre du programme de formation et de sensibilisation	80%	Traitement des statistiques du programme de formation et de sensibilisation	IGT	30/11/2021	Rapport d'évaluation

**Outils digitaux ou rencontres présentielle*



TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROJET 10
« METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA
CORRUPTION »

TDR

4- Synthèse des activités programmées au titre du Plan de conduite du changement

Domaine	Nombre d'activités planifiées
Plan de communication	4
Plan de sensibilisation	Néant (Cf. plan de communication)
Plan de formation	3
TOTAL GÉNÉRAL	7